

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

SEJOUR MONTAGNE – HIVER 2025

Cahier des charges

Date limite de dépôt des offres : **le vendredi 17 mai 2025 à 12h00**

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

Collège Stephen Hawking
22, avenue du 19 mars 1962
14123 FLEURY-SUR-ORNE
Tél. : 02.31.82.25.42
Courriel : int.0141553m@ac-normandie.fr

Personne responsable du marché : Madame VERRIER Lore, principale du collège Stephen Hawking

Contact : Madame GRAVENT Nathalie, adjointe-gestionnaire du collège Stephen Hawking

Article 2 – Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un séjour montagne sur 5 jours et 4 nuitées, sur la période entre janvier et février 2025, en dehors des temps de vacances scolaires.

Article 3 – Programme prévisionnel du voyage

Il est demandé d'établir un tarif par élève et par accompagnateur.

Trois variantes sont demandées avec en PRIORITE LA PREMIERE

Première variante : séjour du dimanche 19 janvier au samedi 25 janvier 2025

Participants : 70 élèves + 7 accompagnateurs + 5 moniteurs ESF

Départ du collège à 20 heures le dimanche 19 janvier 2025

Retour au collège à 7h00 le samedi 25 janvier 2025

Deuxième variante : séjour du dimanche 12 janvier au samedi 18 janvier 2025

Participants : 70 élèves + 7 accompagnateurs + 5 moniteurs ESF

Départ du collège à 20 heures le dimanche 12 janvier 2025

Retour au collège à 7h00 le samedi 18 janvier 2025

Troisième variante : séjour du dimanche 26 janvier au samedi 01 février 2025

Participants : 70 élèves + 7 accompagnateurs + 5 moniteurs ESF

Départ du collège à 20 heures le dimanche 26 janvier 2025

Retour au collège à 7h00 le samedi 01 février 2025

Lieu envisagé : Vallée de la Maurienne ou Portes du Soleil

Article 4 – Contenu de l'offre

L'offre doit se présenter sous forme de devis contenant les éléments suivants :

- Le transport aller-retour en autocar grand tourisme ;
- L'hébergement en pension complète au pied des pistes ;
- Mise à disposition d'une salle d'activité pour les soirées ;
- La location du matériel (ski, bâtons, chaussures et casques) ;
- Le forfait de remontées mécaniques ;
- L'intervention des moniteurs dans le cadre des cours de ski (9 demi-journées cours ESF soit 18 heures) ;
- La visite d'une fromagerie, d'un garage à dameuse et l'intervention risque et sécurité en montagne ;
- La taxe de séjour ;
- L'assurance annulation.

Article 5 – Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue. Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- Prix : 50 %
- Qualité des prestations de service : 50 %

Les candidats seront informés par courrier de la réponse donnée à leur proposition. Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site aji-France.com.

Article 6 – Constitution des dossiers

Les candidats sont invités à envoyer leur offre **jusqu'au vendredi 17 mai 2025 à 12h00** via la plateforme de l'AJI uniquement : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>.

Le candidat peut joindre à son offre toute information qu'il jugera utile pour éclairer le choix de l'acheteur.

Article 7 – Annulation en cas de force majeure

Le contrat passé entre l'établissement et l'agence de voyages ne sera pas appliqué en cas de décision ministérielle française d'interdiction de voyages scolaires.

Article 8 – Modalités de règlement

Le règlement s'effectuera par virement administratif sur présentation d'une facture portant, outre les mentions légales ou réglementaires, les références IBAN au format SEPA.

Le délai de règlement est fixé à 30 jours sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de sa vérification.

Une dérogation à la règle de service fait est possible en matière de voyages scolaires. Le versement d'arrhes ainsi que d'acomptes, en particulier pour la réservation des chambres est possible dans la limite de 70 % du coût global.

A circular blue stamp with the text "COLLEGE STEPHEN HAWKING" at the top, "LA PRINCIPALE" in the center, and "33 LEURY SUR" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

La principale,
Lore VERRIER